

AG 2R - LA MONDIALE-MACSF :

* BRSS : base de remboursement de la Sécurité Sociale

HOSPITALISATION MEDICALE ET CHIRURGICALE :	
Honoraires chirurgicaux et médicaux	100 % de la BRSS *
Frais de séjour	100 % de la BRSS
Chambre particulière	30 € par jour
Frais hospitalier	100 % du ticket modérateur, tel que prévu à l'art R322 8 Code SS et sur les consultations et actes externes des établissements de santé
Frais de transport acceptés par la SS	100 % de la BRSS
PHARMACIE :	
Prise en charge à 65 % par la SS	100 % de la BRSS
MÉDECINE :	
Consultations et visites généralistes	100 % de la BRSS
Consultations et visites spécialistes	100 % de la BRSS
Analyses médicales	100 % de la BRSS
Radiologie	100 % de la BRSS
Auxiliaires médicaux	100 % de la BRSS
PROTHÈSES :	
Autres que dentaires et acceptées par la SS	
Prothèses auditives	100 % de la BRSS
Orthopédie et prothèses autres que dentaires	100 % de la BRSS
DENTAIRE :	
Soins dentaires	100 % de la BRSS
Prothèses dentaires remboursées par la SS	125 % de la BRSS
Prothèses dentaires non remboursées par la SS	0 €
Orthodontie remboursée par SS :	125 % de la BRSS
Inlays /onlays	100 % de la BRSS
OPTIQUE :	
Dans tous les cas un forfait de 200 € tous les 2 ans (sauf mineur ou en cas de changement de vue) le montant de la monture est limité à 100 € dans tous les cas.	
Lentilles	100 % de la BRSS
Opération de l'oeil	0 €
Actes de prévention, droits non contributifs et solidarité	100 % de la BRSS
Médecines alternatives	0 €
Autres postes	
Vaccins remboursés SS	100 % de la BRSS